

Procès verbal de la réunion du 07 juillet 2026

Le mardi 07 juillet 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Sophie ROBERT.

Présents : Sophie ROBERT, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Philippe CHARLIER, Martine SERRES, Denis BISSIERES, Jean-Louis TOUHÉ, Sylvie REIGNAUT, Vincent ROUSSELY, Yaël SMERZ, Jean-Luc ASTUGUES

Absents et excusés : Valentine PENNENT

Secrétaire de la séance : Yaël SMERZ

Rappel de l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026,
- Convention avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public,
- Conditions et tarifs d'occupation de la salle des fêtes,
- Préparation de la réunion de rentrée avec les associations,
- Désignation d'un référent "santé environnement",
- Affiliation des élus à la CPAM,
- Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - Convention avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public

Le conseil municipal a approuvé la signature d'un contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la gestion des mégots.

En contrepartie des actions de sensibilisation et de recensement des points de concentration (« hotspots ») qui doivent être effectués par la commune, ALCOME fournira des kits de communication, un cendrier de rue et des cendriers de poche et versera un soutien financier annuel, calculé sur la base de la population INSEE (0.50€ par habitant) et soumis à la présentation d'un bilan annuel.

Le conseil a autorisé Madame le Maire à signer ce contrat .

Les points sensibles recensés sont le parking du Pelon, le boulodrome et les abords des ateliers d'arts. Plusieurs pistes d'actions sont évoquées et seront à définir.

Délibération : adoptée



3 - Conditions et tarifs d'occupation de la salle des fêtes

Il a été constaté que certaines manifestations sont faites par des associations extérieures, en passant par Campagn'Art, ce qui entraîne une utilisation gratuite de la salle et donc un manque à gagner pour la Commune. Le conseil municipal a donc listé les événements réguliers de chaque association, les manifestations supplémentaires seront facturées à compter du mois de septembre 2026. Il est décidé de fixer à 5 manifestations par an et par association, puis de facturer les supplémentaires.

Après mise à jour, les conditions et tarifs sont modifiées comme suit :

- *Associations de Saint-Martin : Gratuit dans la limite de 5 utilisations par an et par association, puis tarif de 60.00€*
- *Autres associations : 20.00 € pour une location courte durée (environ trois heures) ou 60.00 €/jour*
- *Habitants de Saint-Martin : 60.00 € /jour*
- *Autres demandeurs : 120.00 €/jour*

- *Un forfait supplémentaire de 20.00 €/jour pour le chauffage sera à régler lorsque celui-ci doit être allumé.*
- *La caution reste fixée à 400.00 €*

Délibération : adoptée

4 - Préparation de la réunion de rentrée avec les associations

Point ménage : il est constaté que le ménage n'est pas toujours fait. Réflexion sur les moyens de responsabiliser les associations : forfait ménage (non retenu), avoir les noms des responsables d'atelier.

La réunion avec les associations est prévue le 18 septembre 2026 à 18h30, ce sera l'occasion de présenter la nouvelle équipe, et de faire un rappel du fonctionnement des la Sacem et des règles concernant les débits de boissons.

5 - Désignation d'un référent "santé environnement"

Le référent "santé environnement" regroupe les missions du référent ambroisie et du référent moustique-tigre. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Jean-Louis Touhé.

6 - Affiliation des élus à la CPAM

Les élus doivent être affiliés à la CPAM dans le cadre de leur fonction d' élu local. Un document est à remplir individuellement. Débat entre les élus concernant le formulaire qui n'est pas conforme. Le conseil municipal demande plus d'informations, et s'inquiète de transmettre des données personnelles dans ces conditions. Discussion sur l'intérêt d'une telle affiliation qui est obligatoire depuis 2013 mais qui n'a jamais été effectuée lors des précédents mandats.

7 - Questions diverses

- Entretien des terrains privés : Mise en demeure des propriétaires d'entretenir leurs parcelles. (Route de Monclar)

- Parcelle communale située derrière la propriété de Mme le Maire : Une demande d'achat a été



reçue. La commune projette de faire signer des conventions avec les propriétaires des terrains qui accueillent le sentier des Clouques afin d'être en règle.

- Impasse du Moutoulayre : Nous avons reçu une plainte d'un propriétaire concernant un trou sur la voie devant sa propriété. Un rendez-vous a eu lieu directement sur place avec le SIVOM, Sophie, Jean-Louis et la propriétaire. L'entretien des entrées est à la charge du propriétaire.

- Chemin du Caneron : Signalement de particularités dans la pose des buses. Le chemin sera en travaux dans les deux semaines qui arrivent, et seront effectués en deux fois.

- Chemin de Saint-Martin : Pas de travaux prévus tant que le projet de méthanisation est en cours.

- Le projet agrivoltaïque à Marescau a été refusé.

- Projet photovoltaïque à La Bourdette : Projet semi-départemental. Demande d'une compensation, proposition qu'ils refassent le chemin qui appartient à Mirande, à partir du silo, jusqu'au chemin de Saint Martin. Aucun habitant de la commune concerné visuellement n'est venu aux réunions de concertation organisées par l'entreprise. La mairie s'est engagée à communiquer sur les dates de l'enquête publique aux voisins Saint Martinois concernés afin de les inviter à s'y rendre s'ils ont des questions ou oppositions.

- Projet de Monclar : Le dossier n'est pas encore suffisamment fournis pour que les communautés de communes donnent leurs avis.

- Jurés d'assises : Aucun habitant n'a été tiré au sort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance du
Conseil Municipal du 15/09/2026.**

Sophie ROBERT
Président de séance



Yaël SMERZ
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops.



